

COLLER UNE
PHOTO



**Demande d'inscription dans les registres
consulaires de la population d'une personne
majeure**

Veillez remplir également le formulaire "Inscription en tant qu'électeur".

*obligatoire à remplir

Numéro Registre national : .. - -

***Sexe :** M F

***Nom, prénoms :**

***Date de naissance :**

***Lieu de naissance** (ville et pays) :

***Adresse & pays de résidence :**

Téléphone :

GSM :

*e-mail :

Adresse boîte postale :

Pays :

Profession :

Employeur :

e-mail travail :

Téléphone travail :

***Nationalité :** Belge

Autre nationalité :

Depuis :

***Filiation**

Nom, prénom de parent 1 :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Sexe : M F

Nom, prénom de parent 2 :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Sexe : M F

Protection des données personnelles

Les données personnelles que vous communiquez au SPF Affaires étrangères sont traitées conformément au règlement général sur la protection des données et à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données personnelles.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à l'égard de vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles pour des motifs légitimes.

Pour exercer vos droits, vous devez adresser un courrier au délégué à la protection des données du SPF Affaires étrangères, accompagné d'un scan de votre titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse électronique suivante :
dpo@diplobel.fed.be.

J'ai pris connaissance des informations relatives au traitement de mes données personnelles et je marque mon accord quant à ce traitement.

Complété à _____ **le** _____

Signature

Veillez nous signaler toute modification de vos données (adresse, téléphone, e-mail, état-civil,...) !

Lorsqu'il s'avère que vous n'habitez plus à l'adresse indiquée, qu'il est impossible de retrouver votre nouvelle adresse et qu'il n'y a plus eu de contact entre vous-même, ou votre famille, et le consulat belge depuis 7 ans, vous (et votre famille) serez radié(s) des registres de la population.

Vous avez toujours le droit de procéder à votre réinscription. A condition bien-sûr de satisfaire aux conditions d'inscription.

Veillez dès lors toujours informer le consulat endéans le mois de tout changement d'adresse.

A cet effet, vous devez utiliser le formulaire spécial (déclaration de changement d'adresse), qui est disponible sur notre site web www.diplomatie.belgium.be ou auprès du consulat.